

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 13 juillet 2017.

## RÉSOLUTION

2017-151

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### GESTION DE LA SITUATION DE PERCÉ SUITE AUX TEMPÊTES DU 30 DÉCEMBRE 2016 ET DU 11 JANVIER 2017

#### CONTRAT POUR LA RÉALISATION DE LEVÉ D'ARPENTAGE PAR DRONE

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

**CONSIDÉRANT QUE** le 30 décembre 2016 et le 11 janvier 2017, Percé voyait s'abattre sur ses côtes deux tempêtes particulièrement violentes qui ont achevé de détruire les infrastructures municipales tout en endommageant des propriétés commerciales et résidentielles dans le cœur du centre touristique;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville travaille en étroite collaboration avec l'équipe du ministère de la Sécurité publique et les intervenants gouvernementaux concernés afin de réagir à cette situation de crise et de coordonner la mise en œuvre du projet de protection et de réhabilitation du littoral du secteur de l'Anse du Sud;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation de levé d'arpentage par drone est nécessaire dans le cadre du suivi morphosédimentologique exigé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques comme condition à l'émission de l'autorisation environnementale requise dans le cadre de ce projet;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu une offre de services professionnels de la part de Mercier & Jutras arpenteurs-géomètres au montant de 10 950 \$ plus taxes pour la réalisation de ces travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les honoraires de Mercier & Jutras arpenteurs-géomètres seront assumés à même les aides financières reçues et à recevoir en vertu du *Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents – Inondations survenues le 30 décembre 2016 dans des municipalités du Québec* du ministère de la Sécurité publique et de la part des différents intervenants concernés des paliers gouvernementaux fédéral et provincial;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST RÉSOLU QUE** la Commission accepte l'offre de services professionnels de Mercier & Jutras arpenteurs-géomètres au montant de 10 950 \$ plus taxes.

La secrétaire de la Commission,



Céline Lahaie, notaire